

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT**N ° 1676**

présenté par

M. Le Roch, M. Aboubacar, M. Allossery, M. Bardy, Mme Beaubatie, M. Blazy, M. Boisserie,
Mme Capdevielle, M. Cresta, M. Daniel, M. Delcourt, Mme Dombre Coste, M. Goasdoué,
M. Jalton, Mme Lacuey, Mme Le Loch, M. Marsac, M. Ménard, Mme Récalde, M. Rouillard et
Mme Troallic

ARTICLE 8

À la deuxième phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« mettre en garde les »

les mots :

« favoriser la prise de conscience des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à atténuer la dimension stigmatisante du terme « mettre en garde »